

Session du
1er trimestre 2023

Séance du
30 mars 2023

Nombre de membres :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13

Nombre de pouvoirs :
02

VOTE

POUR	13
CONTRE	00
ABSTENTION	00

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le vingt mars deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, Vice-Présidente.

Au registre suivent les signatures

Présents : Madame Yolande BAUDIN, Madame Isabelle RAVIER, Madame Christine PEPIN, Monsieur Alain GIMENEZ, Madame Séverine CARTIER, Madame Martine RABEAU, Monsieur Jean Pierre CANDIL, Monsieur Bruno RUIZ, Madame Odile GODDET, Madame Martine CHAPPELET, Madame Liliane BORTOLUZZI.

Procurations : Madame Carole BERNIGAUD donne procuration à Madame Yolande BAUDIN ; Madame Mireille CORBET donne procuration à Madame Christine PEPIN.

Absents : Monsieur Yvan SONNERAT, Monsieur Patrick RAPHOZ

Secrétaire de séance : Madame Christine PEPIN.

Délibération n° 2023-08

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU sa délibération n°2023-07 du 30 Mars 2023, portant approbation du compte administratif 2022,

STATUANT sur l'affectation du résultat de l'exploitation de la section de fonctionnement de l'exercice 2022,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de 8742.94 € (huit mille sept cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

ADOpte

ART. 1 : Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comptable 2022, dans sa totalité en excédent reporté à la section de fonctionnement.

ART. 2 : Ledit sera repris au budget primitif 2023.

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Délibération 2023-06
rendue exécutoire
En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

POUR EXTRAIT CONFORME



La Vice Présidente

Yolande BAUDIN



La secrétaire de séance

Christine PEPIN